

ASSOCIATION CONSOM'ACTEURS DE COURBEVOIE CONTRAT D'ENGAGEMENT « LEGUMES » GAULTIER HIV 23-24



Je suis d'accord pour faire partie de la liste "adhérents solidaires"

Adhérent	Producteurs
NOM Prénom	Sophie et Cédric BOUTILLIER 8 ferme de Beaudechon 60380 Héricourt sur Thérain
email (écrire en majuscules et lisiblement)	Distributions : parking des associations 73 rue Gaultier à Courbevoie le mercredi de 18h30 à 19h45

L'exploitation : Ferme de production maraîchère **BIO** de 5 hectares, dont 3.5 cultivés et 0.3 en tunnels. Stockage sans frigo, dans un hangar en palox ou en silos. Les légumes sont récoltés au plus près de la livraison. Le certificat Ecocert est référencé n° 60/105534/1429021 et valable du 03/05/2022 au 31/03/2024. Des conserves peuvent être fournies, les légumes ayant servis à leur fabrication ne provenant que de la ferme de Sophie et Cédric Boutillier.

Engagements de l'adhérent :	Engagements du producteur :
<ul style="list-style-type: none"> • Préfinancer la production en s'engageant pour 6 mois. • Adhérer à l'Association Consom'acteurs de Courbevoie et participer à l'assemblée générale. • Assurer au moins 2 permanences par saison d'engagement (cette condition non respectée pourra entraîner l'exclusion de l'adhérent à la saison suivante). • Se rendre une fois par an à la ferme de Sophie et Cédric et prendre part au travail participatif qui pourrait y être proposé (dates proposées ultérieurement). • Faire son affaire de ses éventuels retards et/ou absences aux distributions (le panier peut être retiré par un tiers qui signera au nom de l'adhérent, à sa demande). En cas d'impossibilité de venir chercher ou faire récupérer son panier, l'adhérent autorise de facto l'ACC à céder sa part à une association caritative à titre gracieux ou aux adhérents de permanence ce jour-là. • Les adhérents ne choisissent pas la composition de leur panier et s'engagent à respecter la liste dressée par Sophie et Cédric lors du retrait des légumes. • Partager les risques et bénéfices naturels ou accidentels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.). • Participer aux enquêtes de satisfaction réalisées en cours de saison. 	<ul style="list-style-type: none"> • Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme. • Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents sur sa ferme au moins 1 fois par an. • Pratiquer une agriculture biologique • Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail. • Les adhérents ne choisissent pas la composition de leur colis et certains légumes ou morceaux ou conserves peuvent être remplacés par d'autres de valeur équivalente. • Partager les risques et bénéfices naturels ou accidentels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.). • Informer le collectif des soucis rencontrés notamment en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les membres du bureau et les producteurs. • Participer à l'assemblée générale.

Les paniers (cocher le panier choisi) :

- Petit panier** : 11 € (dont 0.50€ de participation aux frais de transport) soit **242 €** pour **22 distributions**
- Grand panier** : 19 € (dont 0.50€ de participation aux frais de transport) soit **418 €** pour **22 distributions**

Dates des première et dernière distributions : 18/10/2023 et 03/04/2024

Adhésion annuelle : 10€

Pas de distribution les : 01/11/2023 + 27/12/2023 + 03/01/2024

ok à payer

Récapitulatif : 22 distributions réparties sur 25 semaines

par chèque à l'ordre de ACC ou espèces

Engagement et règlement par chèque à l'ordre de Cédric Boutillier (compléter ou entourer les choix) :

L'adhérent s'engage à prendre petit(s) / grand(s) paniers par distribution hebdomadaire pendant 22 semaines.

Ce qui fait pour la totalité du contrat : € (cf. ci-dessus) versés en **1 / 2** chèque(s)

Soit chèque de€ + chèque de€ (Banque :)

Le(s) chèque(s) sont remis aux représentants de l'ACC qui se chargeront de les remettre au producteur (en octobre et novembre). Ce contrat signé par les 3 partenaires sera scanné, transmis à l'adhérent et conservé par l'ACC.

Signature de l'adhérent

Signature du représentant de l'ACC

Fait à Courbevoie, le/...../2023

Signature du producteur